

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :
21 mars 2026Date d'affichage :
31 mars 2026

Objet

Désignation des
représentants de
Saulx au COFOR

De la commune SAULX

Séance du 27 mars 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GONZALES Benjamin

Étaient présents :

GONZALES Benjamin, TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAUX Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, FAIVRE Thomas, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Secrétaire de séance :

Mme TARAN Sophie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de nommer pour représenter la Commune de SAULX au COFOR :

Délégué titulaire

- Christophe ROSSE

Délégué suppléant

- Patrice BERTRINGER

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 070-217004787-20260327-1381-DE

Berger
Levrault

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De VESOUL le 27 mars 2026.

Publié ou notifié le 31 mars 2026.

Fait à SAULX, le 31 mars 2026

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :
21 mars 2026Date d'affichage :
31 mars 2026

Objet

Désignation des
représentants de
Saulx au SMEB

De la commune SAULX

Séance du 27 mars 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GONZALES Benjamin

Étaient présents :

GONZALES Benjamin, TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAUX Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, FAIVRE Thomas, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Secrétaire de séance :

Mme TARAN Sophie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de nommer pour représenter la Commune de SAULX au SMEB :

Délégués titulaires

- Christophe ROSSE
- Romain BORNE

Délégués suppléants

- Romain PICHOT
- Thomas FAIVRE

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 070-217004787-20260327-1382-DE



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De VESOUL le 27 mars 2026.

Publié ou notifié le 31 mars 2026.

Fait à SAULX, le 31 mars 2026

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	14
• votants	14
• absents	0
• exclus	1

Date de convocation :
21 mars 2026Date d'affichage :
31 mars 2026

Objet

Désignation du
représentant à
la commission
locale
d'évaluation des
charges
transférées

De la commune SAULX

Séance du 27 mars 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GONZALES Benjamin

Étaient présents :

GONZALES Benjamin, TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAUX Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, FAIVRE Thomas, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Secrétaire de séance :

Mme TARAN Sophie

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. L2121-33 ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées sur les transferts financiers entre la communauté de communes du Triangle Vert et les communes lors d'un transfert de compétence ou d'une redéfinition de l'intérêt communautaire ;

Considérant que chaque commune dispose d'un représentant ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- Désigner Benjamin GONZALES pour le représenter à la commission locale des charges transférées.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 070-217004787-20260327-1383-DE



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De VESOUL le 27 mars 2026.

Publié ou notifié le 31 mars 2026.

Fait à SAULX, le 31 mars 2026

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :
21 mars 2026Date d'affichage :
31 mars 2026

Objet

La commission d'appel
d'offres

De la commune de SAULX

Séance du 27 mars 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GONZALES Benjamin

Étaient présents :

GONZALES Benjamin, TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAUX Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, FAIVRE Thomas, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Secrétaire de séance :

Mme TARAN Sophie

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Considérant que la création de cette commission est obligatoire et sera chargée d'intervenir dans un certain nombre de procédures relatives aux marchés publics et aux délégations de service public ;

Considérant que le Maire en est membre de droit et la préside et qu'elle se compose, dans les communes de moins de 3 500 habitants, de trois membres du conseil municipal ;

Considérant qu'il convient d'élire ces trois de ses membres pour siéger dans la commission, selon les règles de la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Après avoir procédé au vote à scrutin secret, le conseil municipal décide d'élire :

- Véronique LOUIS
- Anne-Laure MERCIER
- Fabienne COURTOT

pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 070-217004787-20260327-1388-DE

Bescher
levraut

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De VESOUL le 27 mars 2026.

Publié ou notifié le 31 mars 2026.

Fait à SAULX, le 31 mars 2026

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :
21 mars 2026**Date d'affichage :**
31 mars 2026**Objet**Vote des taux de la
fiscalité directe locale
pour l'année 2026

De la commune de SAULX

Séance du 27 mars 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GONZALES Benjamin

Étaient présents :

GONZALES Benjamin, TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAUX Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, FAIVRE Thomas, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Secrétaire de séance :

Mme TARAN Sophie

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts, notamment les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A ;

Sur le rapport et la proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- Maintenir les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026, à savoir :

- o Taxe sur le foncier bâti : 37.50 %
- o Taxe sur le foncier non-bâti : 23.70 %
- o Taxe d'habitation : 12.60 %

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 070-217004787-20260327-1389-DE

Berger
Levrault

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 27
mars 2026.

Publié ou notifié le 31 mars 2026.

Fait à SAULX, le 31 mars 2026

Le Maire



TAUX
FDL
2026



COMMUNE : 478 SAULX
ARRONDISSEMENT : 70 LURE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE LUXEUL

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
D : 070-217004787-20260327-1422-BF

	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
ncière sur le bâti (TFPB)	686 001	37,50	101,89	705 400	264 525	37,50	264 525
ncière sur le non bâti (TFPNB)	54 485	23,70	107,19	54 700	12 964	23,70	12 964
Taxe d'habitation (TH)	62 809	12,60	55,93	41 300	5 204	12,60	5 204
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				282 693	282 693		

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

282 693

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : ☐
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	282 693 = 282 693	9		
Taxe d'habitation (TH)	282 693			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
		0		10 521	0	-40 864	-54 874	-85 217

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
282 693		-85 217		197 476

À VESUL
Le 11 MARS 2026
Pour la Direction des Finances publiques,
CELINE CARDOT

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.





COMMUNE :

ARRONDISSEMENT : 70 LURE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE LUXEUIL

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

TAUX DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Financière sur le bâti :

- Ones de condition modeste
- à réhabilitation, QPPV, Mayotte
- ux industriels
- Logements sociaux et longue durée

Taxe foncière sur le non bâti :

- Taxe d'habitation :
- Dotations pour perte de THLV
- Dotations pour recentrage THRS
- Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

- Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
- Base minimum
- Locaux industriels
- Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :

- Par le conseil municipal
- Par la loi

Taxe foncière sur le non bâti :

- Par le conseil municipal
- Par la loi (terres agricoles)
- Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises :

- Par le conseil municipal
- Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- Résidences secondaires et assimilées
- Logements vacants soumis à la THLV
- Correction des bases THRS
- Correction des bases THLV
- Correction des bases MTHRS

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFEER ET PYLÔNES

- Éoliennes et hydroliennes
- Centrales électriques
- Centrales photovoltaïques
- Centrales hydrauliques
- Centrales géothermiques
- Transformateurs électriques
- Stations radioélectriques
- Installations gazières et autres
- Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

- TVA compensant la TH
- TVA compensant la CVAE
- Coefficient correcteur
- Taux FB commune 2020
- Taux FB département 2020

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national	départemental			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	12	13	14	15	16
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	39,79	43,28	108,20	6,31	101,89
Taxe d'habitation (TH)	51,19	36,18	127,98	20,79	107,19
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	23,67	15,69	59,18	3,25	55,93
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

- a...la diminution sans lien a été appliquée
- b...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Taux moyen départemental
- b. Taux maximum de la majo

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

- Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :
- a. National
- b. Communal
- Taux maximum :
- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
- b. Taux maximum de la majoration spéciale
- Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :
21 mars 2026Date d'affichage :
31 mars 2026

Objet

Désignation des
représentants de
Saulx au
SICTOM

De la commune SAULX

Séance du 27 mars 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GONZALES Benjamin

Étaient présents :

GONZALES Benjamin, TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAUX Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, FAIVRE Thomas, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Secrétaire de séance :

Mme TARAN Sophie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de nommer pour représenter la Commune de SAULX au SICTOM Val de Saône :

- Christophe ROSSE : délégué titulaire
- Jean-Paul CASSET : délégué suppléant

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 070-217004787-20260327-1391-DE

Berger
Levrault

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De VESOUL le 27 mars 2026.

Publié ou notifié le 31 mars 2026.

Fait à SAULX, le 31 mars 2026

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :
21 mars 2026Date d'affichage :
31 mars 2026

Objet

Désignation des
représentants
au syndicat
intercommunal
d'énergie du
département de
la Haute-Saône

De la commune SAULX

Séance du 27 mars 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GONZALES Benjamin

Étaient présents :

GONZALES Benjamin, TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAUX Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, FAIVRE Thomas, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Secrétaire de séance :

Mme TARAN Sophie

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les article L. L2121-33 et L. 5711-1 ;

Considérant que le SIED de la Haute-Saône intervient comme maître d'ouvrage de la distribution publique d'électricité et également, de gaz, des réseaux de chaleur bois, de centrales photovoltaïques en toiture et, de l'installation et l'exploitation de bornes de recharges pour véhicules électriques pour les communes lui ayant transféré ces compétences.

Il est également au service des collectivités, comme soutien technique et financier, pour :

- Les travaux d'investissement en éclairage public ;
- La mise en place de génie civil de communications électroniques, notamment lors d'extensions souterraines du réseau de distribution d'électricité et à l'occasion de travaux de dissimulation de réseaux aériens ;

- Les études et travaux liés aux énerg

- Les études et travaux visant à la maîtrise de l'énergie ;

- Les groupements de commandes d'achat d'énergies.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- Désigner Christophe ROSSE et Thomas FAIVRE pour le représenter au sein du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 070-217004787-20260327-1394-DE

Berger
Levrault

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 27
mars 2026.

Publié ou notifié le 31 mars 2026.

Fait à SAULX, le 31 mars 2026

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :
21 mars 2026Date d'affichage :
31 mars 2026

Objet

liste des commissaires
pour la CCID

De la commune SAULX

Séance du 27 mars 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GONZALES Benjamin

Étaient présents :

GONZALES Benjamin, TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAUX Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, FAIVRE Thomas, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Secrétaire de séance :

Mme TARAN Sophie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de nommer les commissaires suivants pour représenter la Commune de SAULX dans la Commission Communale des Impôts Directs :

Le Président :

- Benjamin GONZALES , Maire

Les commissaires :

- Monique BOISSEAUX
- Romain BORNE
- Véronique LOUIS
- Anne-Laure MERCIER
- Lucie POULAIN
- Sophie TARAN
- Fabienne COURTOT
- Marvin BEURTON
- Mathilde REUILLE
- Patrice BERTRINGER
- Romain PICHOT
- Jean-Paul CASSET
- Christophe ROSSE
- Thomas FAIVRE
- Anna GASSER
- Adrien BERNARDIN

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 070-217004787-20260327-1395-DE

Berger
Levrault

- Patrick LOUIS
- Cécile CHEVALLIER
- Christian BRESSON
- Jean LORRAIN
- Pascale DAVAL
- Suzy BOURGOGNE
- Lise PERONI

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De VESOUL le 27 mars 2026.

Publié ou notifié le 31 mars 2026.

Fait à SAULX, le 31 mars 2026

Le Maire





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des Finances publiques de la Haute-Saône

Le directeur départemental des Finances publiques

8 place Pierre Rénet – BP 399
70014 VESOUL CEDEX

ddfip70.gestionfiscale@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par Corine MAUVAIS
Tél : 03 84 96 14 87



FINANCES PUBLIQUES

Monsieur le Maire
27 Grande-Rue
70240 SAULX

Vesoul, le 21 avril 2026

Objet : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales des 15 mars et 22 mars 2026

Monsieur le Maire,

Par courrier déposé sur le Portail Internet de la Gestion publique (PiGP) dans la semaine du 30 mars 2026, je vous ai invité à me proposer une liste de personnes¹ susceptibles d'être désignées commissaires de la CCID.

Par délibération n° 20260327-1395-DE en date du 27 mars 2026, le conseil municipal a établi la liste de contribuables susceptibles de siéger à la CCID.

Après examen de la liste que vous avez bien voulu me transmettre le 16 avril 2026 et conformément au 2 de l'article 1650 du code général des impôts, j'ai désigné comme membres de la commission communale des impôts directs les personnes dont les noms sont mentionnés dans le document ci-joint.

Je vous remercie d'informer chacun des commissaires titulaires et suppléants de cette décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur départemental des finances publiques,

Fabrice ROBYN
Administrateur de l'Etat

¹ 24 personnes pour les communes de moins de 2 000 habitants, 32 personnes pour les communes de plus de 2 000 habitants.

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
(CCID)**

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de SAULX

le Directeur départemental des finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
BEURTON Marvin BOISSEAUX Monique BORNE Romain CHEVAILLIER Cécile GASSER Anna ROSSE Christophe	BRESSON Christian CASSET Jean-Paul DAVAL Pascale FAIVRE Thomas PERONI Lise TARAN Sophie

Remarque : lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune.

A Vesoul, le 21 avril 2026

Le Directeur Départemental des Finances Publiques



Fabrice ROBYN
Administrateur de l'Etat

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :
21 mars 2026Date d'affichage :
31 mars 2026Objet
Indemnités des élus

De la commune SAULX

Séance du 27 mars 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GONZALES Benjamin

Étaient présents :

GONZALES Benjamin, TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAUX Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, FAIVRE Thomas, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Secrétaire de séance :

Mme TARAN Sophie

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;

Considérant que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant, en revanche, qu'il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire et aux conseillers délégués ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- Fixer au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique l'indemnité des adjoints,
- Prendre acte qu'à ce jour le taux est de 11,77 %.
- Fixer au taux de 5% de l'indice brut terminal de la fonction publique l'indemnité du ou des conseiller(s) délégué(s).

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 070-217004787-20260327-1396-DE

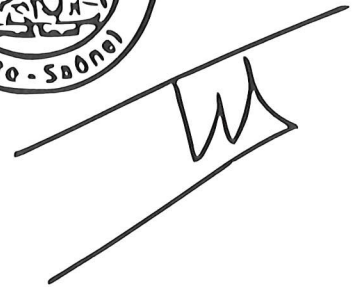
Berger
Levybault

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 27
mars 2026.

Publié ou notifié le 31 mars 2026.

Fait à SAULX, le 31 mars 2026

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :
21 mars 2026Date d'affichage :
01 avril 2026

Objet

Affectation de résultat
2025
- budget principal

De la commune SAULX

Séance du 27 mars 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GONZALES Benjamin

Étaient présents :

GONZALES Benjamin, TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAUX Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, FAIVRE Thomas, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Secrétaire de séance :

Mme TARAN Sophie

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte financier unique du budget principal ;

Constatant que le compte financier unique du budget principal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 240 571.43 € ;

Affectation du résultat de l'exercice 2025

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice :	240 571.43 €
Résultats antérieurs reportés :	0.00 €
Résultat à affecter :	240 571.43 €
Solde d'exécution d'investissement :	-372 522.45 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	0.00 €
Besoin de financement :	-372 522.45 €
<u>AFFECTATION :</u>	
1) Affectation en réserves en investissement R 1068 :	240 571.43 €
2) Report en fonctionnement R 002 :	0.00 €
<u>DÉFICIT REPORTÉ D 002 :</u>	0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D' affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget principal, tel qu'il figure ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 070-217004787-20260327-1397-DE

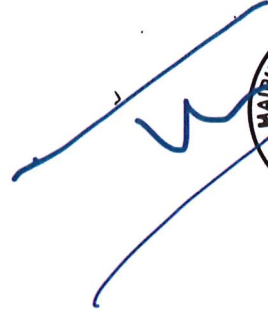


Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfec
mars 2026.

Publié ou notifié le 01 avril 2026.

Fait à SAULX, le 01 avril 2026

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	14
• votants	14
• absents	0
• exclus	1

Date de convocation :
21 mars 2026Date d'affichage :
01 avril 2026

Objet

COMPTES FINANCIERS
UNIQUES (CFU) 2025
- Budget Principal
- Budget Lotissement
ZW26
- Budget Lotissement
croix de la Louvière

De la commune SAULX

Séance du 27 mars 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GONZALES Benjamin

Étaient présents :

TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAU Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, FAIVRE Thomas, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Secrétaire de séance :

Mme TARAN Sophie

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les comptes financiers uniques des budgets de l'année 2025 ;

Vu la note de présentation brève et synthétique ;

Vu le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements a été publié au JORF n°0306 du 31 décembre 2025 ;

Considérant qu'il précise les conditions d'application de l'ordonnance n°2025-526 relative à la généralisation du compte financier unique et modifie la partie réglementaire du Code général des collectivités locales ;

Considérant que le C.F.U. est un document unique commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que les comptes financiers uniques font ressortir les résultats suivants :

• Budget principal

	Investissement	Fonctionnement	Résultat global
Recettes :	724 521.26 €	812 742.39 €	1 537 263.65 €
Dépenses :	437 051.23 €	572 170.96 €	1 009 222.19 €
Résultat de l'année :	287 470.03 €	240 571.43 €	528 041.46 €
Résultat antérieur reporté :	- 659 992.48 €	0.00 €	- 659 992.48 €
Résultat de clôture :	- 372 522.45 €	240 571.43 €	- 131 951.02 €

• Budget lotissement ZW26

	Investissement	Fonctionnement	Résultat global
Recettes :	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses :	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat de l'année :	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat antérieur reporté :	0.00 €	224 799.56 €	224 799.56 €
Résultat de clôture :	0.00 €	224 799.56 €	224 779.56 €

• Budget lotissement « Croix de La Louvière »

	Investissement	Fonctionnement	Résultat global
Recettes :	0.00 €	51 348.00 €	51 348.54 €
Dépenses :	0.00 €	3 950.00 €	3 950.00 €
Résultat de l'année :	0.00 €	47 398.54 €	47 398.54 €
Résultat antérieur reporté :	-14 220.00 €	0.00 €	-14 220.00 €
Résultat de clôture :	-14 220.00 €	47 398.54 €	33 178.54 €

Madame Sophie TARAN, adjoint au maire, procède au vote des comptes financiers uniques des budgets, Monsieur Benjamin GONZALES, maire, ayant quitté la salle n'a pas pris part au vote ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver :

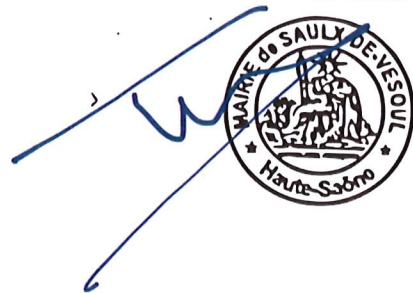
- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;
- les résultats de l'exercice 2025 des trois budgets ;
- le compte financier unique 2025 des trois budgets ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De VESOUL le 27 mars 2026.

Publié ou notifié le 01 avril 2026.

Fait à SAULX, le 01 avril 2026

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :
21 mars 2026Date d'affichage :
01 avril 2026

Objet

Budgets primitifs 2026

- budget principal

- budget lotissement

ZW26

- budget lotissement Croix
de la Louvière

De la commune SAULX

Séance du 27 mars 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GONZALES Benjamin

Étaient présents :

GONZALES Benjamin, TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAUX Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, FAIVRE Thomas, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Secrétaire de séance :

Mme TARAN Sophie

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20 ;

Vu les instructions budgétaires et comptable M 57 et M49 ;

Vu la note de présentation brève et synthétique ;

Sur le rapport et la proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver :

- le budget primitif principal 2026 par chapitre, tel qu'il suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	843 617.54 €	Recettes	898 888.09 €
Dépenses	843 617.54 €	Dépenses	898 888.09 €

- le budget primitif lotissement ZW26 2026 par chapitre, tel qu'il suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	445 799.56 €	Recettes	221 000.00 €
Dépenses	445 799.56 €	Dépenses	221 000.00 €

- le budget primitif lotissement « Croix
par chapitre, tel qu'il suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	467 398.54 €	Recettes	154 220.00 €
Dépenses	467 398.54 €	Dépenses	154 220.00 €

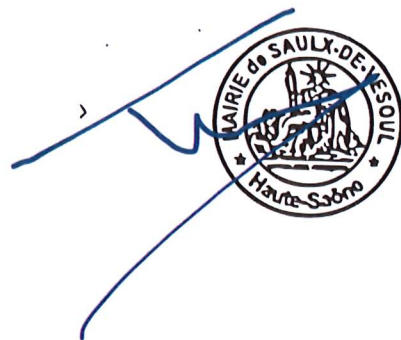
- et de confier au Maire la possibilité de procéder à des
mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de
7,5 % des dépenses de chacune des sections.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De VESOUL le 27
mars 2026.

Publié ou notifié le 01 avril 2026.

Fait à SAULX, le 01 avril 2026

Le Maire



The official seal of the Mayor of Saulx-de-Vesoul is circular. It features a central illustration of a castle or fortress. The text "MAIRIE DE SAULX-DE-VESOUL" is written in a circle around the illustration, and "Haute-Saône" is written at the bottom. A handwritten signature in blue ink is written over the seal.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :
21 mars 2026Date d'affichage :
31 mars 2026

Objet

Désignation du
réfèrent défense

De la commune SAULX

Séance du 27 mars 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GONZALES Benjamin

Étaient présents :

GONZALES Benjamin, TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAUX Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, FAIVRE Thomas, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Secrétaire de séance :

Mme TARAN Sophie

Délibération rectificative

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de nommer pour représenter la Commune de SAULX en tant que référents défense :

- Christophe ROSSE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De VESOUL le 27 mars 2026.

Publié ou notifié le 31 mars 2026.

Fait à SAULX, le 02 avril 2026

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :

21 mars 2026

Date d'affichage :

31 mars 2026

Objet

Désignation des
représentants de
la commune de
SAULX au
SIVOM de la
source de la
Grande Fin

De la commune SAULX

Séance du 27 mars 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GONZALES Benjamin

Étaient présents :

GONZALES Benjamin, TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAUX Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, FAIVRE Thomas, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Secrétaire de séance :

Mme TARAN Sophie

Délibération rectificative

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de nommer pour représenter la Commune de SAULX au SIVOM de la source de la Grande Fin :

- Le Maire : Benjamin GONZALES
- Christophe ROSSE
- Romain BORNE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De VESOUL le 27 mars 2026.

Publié ou notifié le 31 mars 2026.

Fait à SAULX, le 02 avril 2026

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :
21 mars 2026Date d'affichage :
31 mars 2026

Objet

Désignation des
représentants de
Saulx à la CCTV

De la commune SAULX

Séance du 27 mars 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GONZALES Benjamin

Étaient présents :

GONZALES Benjamin, TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAUX Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, FAIVRE Thomas, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Secrétaire de séance :

Mme TARAN Sophie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide, à l'unanimité la nomination des représentants de la Commune de SAULX à la CCTV :

- Benjamin GONZALES, Maire
- Sophie TARAN, 1ère adjointe
- Christophe ROSSE, 2ème adjointe
- Véronique LOUIS, conseillère municipale

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 070-217004787-20260327-1402-DE

Berger
Levyreult

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De VESOUL le 27 mars 2026.

Publié ou notifié le 31 mars 2026.

Fait à SAULX, le 31 mars 2026

Le Maire



BOISSEAUX Monique
11 Lotissement des Vignes
70240 SAULX

Monsieur le Président de la
Communauté de Communes du Triangle Vert
5 Grande Rue
70240 SAULX

SAULX LE 31/03/2026

Objet : renonciation au siège de délégué communautaire

Monsieur le Président,

Je vous informe de ma décision de renoncer à mon siège de délégué communautaire au sein de la CCTV.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte cette décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Monique BOISSEAUX

CASSET Jean-Paul

5 rue St MARTIN

70240 SAULX

Monsieur le Président de la

Communauté de Communes du Triangle Vert

5 Grande Rue

70240 SAULX

SAULX LE 31/03/2026

Objet : renonciation au siège de délégué communautaire

Monsieur le Président,

Je vous informe de ma décision de renoncer à mon siège de délégué communautaire au sein de la CCTV.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte cette décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Paul CASSET